



Fiche cadre n°8

Favoriser la scolarisation des enfants du voyage et mieux accompagner ces élèves

Ambition 1 du projet académique Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif 1 du projet académique Encadrer davantage et s'assurer de l'équité.

Comité opérationnel de programme (Cop) : .

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote de l'action

Casnav (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage).

Objectif de l'action

Accroître la scolarisation des enfants du voyage :

- > en maternelle et en élémentaire,
- > au collège et au-delà

pour réduire notamment le taux très élevé de difficultés de lecture et d'illettrisme parmi ces élèves.

Public visé

Enfants du voyage itinérants et en voie de sédentarisation.

Modalités de l'action

1. Désignation d'un référent sur la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré dans chaque département.
2. Création d'un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage, regroupant le Casnav, les coordonnateurs départementaux et les référents dans le second degré, qui reprendra les orientations de la circulaire académique du 6 avril 2011 et sera chargé de déterminer les moyens :
 - > d'améliorer la scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en élémentaire ;
 - > d'inciter les familles à inscrire leurs enfants au collège ;
 - > d'expérimenter des formes d'enseignement adapté aux besoins de ces élèves au collège (tenant notamment compte de la problématique de l'illettrisme) ;
 - > de susciter des échanges d'expériences ;
 - > d'améliorer le suivi des enfants itinérants ;
 - > d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (PRE, Cria, services sociaux...) pour accompagner les familles.
3. Renforcement de la formation et de l'accompagnement des établissements volontaires par le Casnav.

Calendrier : désignation des référents dans le second degré et première réunion du groupe de travail dès l'année scolaire 2011-2012 en vue d'engager des actions concrètes à la rentrée 2012.

Nombre de personnes concernées : il est difficile d'évaluer le nombre total d'enfants du voyage susceptibles d'être scolarisés dans le premier et le second degrés dans l'académie. Il est permis de penser, toutefois, qu'il avoisine les 3.500 à 4.000 élèves au vu du nombre d'enfants du voyage scolarisés dans le premier degré ces dernières années (un peu moins de 2.400, pour une durée variable, dans les six départements de l'académie).

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

Évolution du nombre d'enfants du voyage scolarisés dans le premier et le second degrés (hors Cned).

Indicateurs de résultat

Assiduité scolaire, progression des acquis scolaires (notamment en terme d'apprentissage de la lecture) et poursuite d'études après la 3ème des enfants du voyage.

Projet